



PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE OU PERMANENTE POUR LE CANADA

- Renseignez-vous auprès de :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI).
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration>



1-877-864-9191

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
www.cic.gc.ca



1-888-242-2100

- Vous pouvez évaluer en ligne vos chances d'être sélectionnés :

Gouvernement du Canada - Questionnaire préliminaire
www.cic.gc.ca/ctc-vac/avant-de-commencer.asp

- Pour présenter une demande de résidence permanente, entrée express :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/presenter-demande-residence-permanente.html>

- Il est possible d'avoir recours aux services de consultants en immigration ou d'avocats spécialisés en immigration :

Bottin des avocats du Barreau du Québec
www.barreau.qc.ca/fr/public/trouver/avocat/index.html



1-866-954-3528

Avocats spécialisés en immigration
<https://www.aqaadi.com/fr/liste-des-membres>

Registre québécois des consultants en immigration reconnus
<https://www.quebec.ca/immigration/consultants-immigration/trouver-consultant>

